

Im/mobilité

FERRUCCIO RICCIARDI

Parmi les effets induits par la pandémie mondiale de 2020 sur le monde du travail, la réorganisation du travail et des relations de travail résultant du recours massif au télétravail occupe une place importante (→ Télétravail) La question de la mobilité des travailleurs, voire de sa limitation, a été posée à plusieurs reprises, à partir du constat que les travailleurs les plus dotés en ressources – les cadres et les professions supérieures – ont fait de l'immobilité (le confinement chez soi) une nouvelle marque de privilège, alors que les travailleurs « essentiels » ont dû se plier à une sorte de mobilité contrainte pour assurer les fonctions les plus vitales de la société.

Dans une perspective diachronique, les tensions engendrées par la question de la mobilité de la main-d'œuvre et, par là, de sa fixation, ont été soulignées par nombre d'historiens, sociologues, économistes et philosophes. Des vagabonds sans aucune activité aux esclaves en fuite, des « déserteurs » échappant aux corvées et prestations obligatoires dans les colonies aux travailleurs forcés et prisonniers de toute sorte, des travailleurs immigrés en contrat de servitude (lesdits coolies) aux marins et matelots engagés de force dans les navires transocéaniques, cette nébuleuse représente un véritable « continent de la fuite » qui a bousculé les relations de travail *avant* et *au-delà* de l'affirmation du régime salarial à l'occidentale, qui reste, quant à lui, une exception dans l'histoire mondiale du travail (Moulier Boutang, 1998). En même temps, les formes de bridage et de contrôle de la main-d'œuvre ont continué de se développer et de reconfigurer les relations de travail, passant de la surveillance et de la punition au contrôle des prix et des tarifs, de la sollicitation du consentement via le paternalisme aux techniques d'incitation au travail, et jusqu'au contrôle algorithmique plus récent de l'activité et de la mobilité de certaines catégories de travailleurs.

La question de l'im/mobilité traverse les dispositifs statutaires et contractuels, les normes légales, les politiques publiques et même les revendications des travailleurs et travailleuses, en contribuant à instituer les conditions de dépendance via l'exercice – variable

et sans cesse contesté – de la coercition. Le concept d'im/mobilité, de nature relationnelle, rend ici compte des assemblages spatio-temporels qui contraignent et délimitent simultanément le mouvement des travailleurs, tout en interrogeant le brouillage des frontières (économiques, juridiques, administratives, etc.) qui caractérise la « zone grise » du travail et de l'emploi au sens large, c'est-à-dire en tant qu'espace instituant de nouvelles règles du jeu dans les interstices du salariat (Bureau & Dieuaide, 2018).

Travail, migrations, mobilités

Depuis les années 1970, les études sur le fait migratoire en France et en Europe ont privilégié le phénomène des migrations du travail (→ Travailleuses et travailleurs immigrés en France). Cette approche a conduit, entre autres, à entériner une certaine confusion entre les catégories politico-administratives et les catégories des sciences sociales. Le lien consubstantiel entre migration et travail s'expliquerait par les politiques économiques et industrielles des pays du Nord et par leur capacité à organiser le déplacement d'une main-d'œuvre peu qualifiée et à bas coût, censée s'adapter aux besoins du système productif en tant qu'« armée de réserve ». La catégorie « immigré » a ainsi opéré une identification forte entre le statut professionnel de travailleur non qualifié et le statut juridique d'étranger, avant de se stabiliser comme outil de l'action publique et de la représentation statistique (Perdoncin, 2019). Dans cette perspective, de nombreux travaux se sont concentrés sur l'étude des conditions d'arrivée de ces travailleurs sans expliciter les articulations entre travail et mobilité, occultant ainsi les formes plurielles de ces mobilités (Sayad, 1999). Celles-ci, si l'on considère par exemple les anciens pays colonisés par la France, forment un tableau composite qui va des migrants illégaux aux déplacés forcés, des migrations féminines aux soldats et travailleurs mobilisés pendant les deux conflits mondiaux et restés dans la métropole, des commerçants et entrepreneurs opérant des deux côtés de la Méditerranée aux juifs maghrébins, etc.

Le courant d'histoire globale du travail a mis, quant à lui, l'accent sur la façon dont ces circulations transnationales ont participé à la fabrication d'une variété de régimes de travail qui ne sont en aucun cas réductibles au modèle salarial développé dans l'Occident industrialisé. Dans l'effort de « provincialiser » un récit excessivement eurocentrique, ces historiens ont souligné la

multiplication et la coexistence de ces régimes (par exemple entre travail libre et non libre), ainsi que leurs connexions, notamment dans les espaces impériaux, tout en valorisant le rôle-clé des circulations des hommes et des femmes ainsi que des normes, des dispositifs et des idées (van der Linden, 2008). En reliant l'histoire coloniale et l'histoire occidentale du travail, Alessandro Stanziani a ainsi montré les liens souvent méconnus, voire les affinités, qui unissaient une grande variété de travailleurs entre les XVIII^e et XIX^e siècles (par exemple serfs russes et *servants* anglais, esclaves affranchis et apprentis européens, domestiques français et travailleurs coloniaux), leur dénominateur commun étant la condition (variable) de dépendance qui s'exprimait avant tout par le contrôle de la mobilité (Stanziani, 2020) (→ Travail indigène / Travail colonial).

Dans un horizon pluridisciplinaire, les *mobility studies* ont élargi le spectre d'analyse aux dynamiques d'interaction entre individus, objets et idées, en faisant des migrations économiques l'une des composantes des mobilités globales. Tout en formulant une critique serrée des études migratoires, elles promeuvent une approche plus inclusive, susceptible d'englober des modalités de mouvement qui ont été historiquement sous-représentées. Il s'agit des mobilités du « Sud global », des mobilités postcoloniales façonnées ou tout simplement influencées par le poids de l'histoire, des mobilités produites par les subjectivités féminines, mais aussi de l'immobilité, au sens par exemple de la possibilité d'être affecté par la migration/mobilité sans forcément faire l'expérience du déplacement physique (c'est le cas des enfants dont les mères ont émigré dans un autre pays et qui font les frais dudit *care drain*). Les études sur la mobilité s'intéressent non seulement au mouvement physique, mais aussi au mouvement potentiel, au mouvement bloqué, voire à l'immobilisation (Adey et al., 2014 ; Bernardi, 2022).

Sur un autre versant, les spécialistes de la logistique (→ Travailleurs de la logistique) ont mis l'accent sur la production différentielle de la citoyenneté à travers l'étude de la flexibilisation du travail migrant, qui donne à voir les modalités d'articulation (et de désarticulation) entre mobilité, travail et droits : les nouvelles infrastructures de la mobilité qui se déploient dans le secteur de la logistique concourent en effet à faire du travail migrant une ressource mobilisable à tout prix (De Vito & Sacchi Landriani, 2020) (→ Flexworker migrant).

À l'heure de la mondialisation, ces études suggèrent de prendre acte de l'importance des mouvements multiples (migrations,

transports, flux d'informations et de produits, réseaux techniques et infrastructures, élargissement des systèmes de normes, etc.) qui structurent les pratiques et les représentations ordinaires à plusieurs échelles (Urry, 2000), tout en contribuant à remettre en question la notion de dépendance au travail.

La tension entre travail, mobilité et migrations est au cœur de l'étude pionnière de l'économiste Yann Moulier Boutang (1998), qui a fait de l'autonomie de la mobilité le point de départ d'une analyse des formes historiques du « salariat bridé », c'est-à-dire des modalités de bridage de la main-d'œuvre combinant différents dispositifs juridiques, économiques et politiques (servage, esclavage, systèmes de sanctions pénales, engagisme, endettement, etc.), et dont les logiques de fonctionnement permettraient de comprendre la condition du travail migrant d'aujourd'hui. Il s'agit, en d'autres termes, d'une pluralité de formes de travail « dépendant » allant de l'esclavage au travail informel, et dont la dépendance se définit par rapport à la mobilité. La mobilité constitue ici un champ de bataille sur lequel se fabriquent le contrôle et la coercition ainsi que le consentement. La difficile équation entre la nécessité pour le capitalisme de disposer d'une certaine dose de mobilité de la main-d'œuvre et l'absentéisme ou la défection que cette dernière tend à exercer même dans les situations les plus contraignantes se traduit par la production d'une panoplie d'instruments de discipline et de contrôle qui varient dans le temps et l'espace.

Le continent de la contrainte

En reliant l'étude du passé aux débats actuels sur les inégalités sociales (→ Inégalités), la flexibilisation et la précarisation du travail dans le monde entier, l'histoire globale du travail a révisité récemment le rôle de la contrainte dans les relations de travail (De Vito, Schiel & van Rossum, 2019). S'inspirant de la leçon de Foucault, de nombreux travaux se sont focalisés sur l'articulation entre les mutations technologiques de l'appareil productif, la division du travail et l'élaboration de la discipline, tout en explorant les multiples formes de coercition qui traversent, sans pour autant les opposer, le travail libre et non libre, le travail formel et informel, la dépendance et l'autonomie (→ Subordination/Autonomie). Elles cristallisent notamment les enjeux autour de la question de la mobilité et de son contrôle.

Les politiques d'identification ont été (et restent) toujours centrales afin de canaliser la mobilité des travailleurs. Elles se combinent souvent à des formes de ségrégation spatiale visant à mieux gouverner la circulation de la main-d'œuvre. C'est le cas, par exemple, de la « domiciliation », c'est-à-dire du statut défini par l'appartenance à une communauté de domicile correspondant au lieu de résidence. Utilisée en Europe occidentale et centrale à l'époque moderne, mais aussi dans la Chine et la Russie contemporaines, elle représente un instrument à la fois de territorialisation des droits et de gouvernement de la circulation des travailleurs qui, de fait, sont traités comme des « étrangers » à l'intérieur du périmètre national ou local lorsqu'ils deviennent mobiles, dans la mesure où ils sont privés des droits garantis par leur inscription communautaire (Komlosy, 2021). Le recours au livret ouvrier dans la France du XIXe siècle (ainsi que dans l'Empire) est un moyen à la fois d'identifier, de surveiller et de discipliner les travailleurs, dont la circulation géographique et professionnelle devient un objet de régulation. Il se couple avec d'autres dispositifs comme la taxation, la dette ou la lutte contre le vagabondage. Dans l'espace colonial, ces mesures redoublent d'intensité par l'application de sanctions pénales qui répondent finalement au souci de retenir la main-d'œuvre locale, par exemple les anciens esclaves affranchis dans les plantations ou les travailleurs « indigènes » sur les chantiers publics. Dans la métropole, il s'agit en revanche de maîtriser les flux de main-d'œuvre immigrée (européenne et coloniale) à l'aide d'une gestion différenciée de ces populations, notamment en ce qui concerne la liberté de circulation, dont la matrice raciale réside dans l'expérience de la Première Guerre mondiale, qui a ensuite contribué à façonner les politiques migratoires tout au long des Trente Glorieuses (Dornel, 2023).

Plus récemment, l'articulation entre le statut spécifique du travail migrant (en tant que titulaire de titre de séjour, demandeur d'asile ou travailleur détaché) et l'autorisation de travail témoigne de la tentative d'indexer le droit *au* travail au contrôle de la mobilité des travailleurs migrants, qui plus est dans un espace marchand et politique – comme l'espace européen – historiquement caractérisé par la hiérarchisation des statuts et des droits (Tazzioli, 2020). Ce sont notamment les migrants qui expérimentent aujourd'hui les nouvelles formes de contrainte au travail dans le cadre du capitalisme de plateforme : l'encadrement à distance via l'outil numérique permet d'associer la performance individuelle à la mobilité,

instituant ainsi un rapport de parasubordination qui accroît la dépendance (→ Plateforme).

Une autre façon de rendre compte de l'exercice de la contrainte pour contrôler la mobilité de la main-d'œuvre est de s'intéresser aux sites de production, en analysant les modalités selon lesquelles les travailleurs et travailleuses sont confinés de façon temporaire ou permanente dans des espaces spécifiques. Quel que soit le lieu pris en compte (usine, manufacture, plantation, chantier, prison, maison, etc.), depuis le XIXe siècle, la maîtrise de l'espace et du temps revient à l'employeur, qui l'exerce sous des formes diverses comme le recours aux règlements d'atelier ou à d'autres moyens de coercition (surveillance, sanctions, punitions, etc.) Le paternalisme industriel, qui s'exerce aussi dans les territoires coloniaux, mise sur la gestion consensuelle de l'espace du travail et de l'espace de vie afin de stabiliser la main-d'œuvre et de la rendre continuellement mobilisable (→ Lieux de travail). Et lorsque le lieu de travail coïncide avec le lieu de vie, comme dans le cas du travail à domicile, traditionnellement très féminisé, les frontières s'estompent souvent au profit de formes d'auto-ségrégation. Ces dernières répondent aux logiques de marché (le régime de sous-traitance) et aux logiques sociales (la division sexuée du travail au sein des familles) sans que s'exerce une contrainte directe sur la main-d'œuvre (Boris, 1994). Ainsi, les formes de dépendance relevant du paternalisme ou du patriarcat produisent des mécanismes de protection autant que d'assujettissement.

Le continent de la fuite

D'après le philosophe Sandro Mezzadra (2001), le phénomène des mobilités globales contemporaines révèle la présence de nouvelles subjectivités qui revendiquent des droits spécifiques à partir du « droit de fuite », c'est-à-dire la liberté (universelle) de mouvement. Cependant, le démantèlement progressif des obstacles à la libre circulation des biens et des capitaux coexiste avec la multiplication et le réaménagement des frontières à l'encontre des réfugiés et des migrants. Ces derniers sont confrontés à des injonctions à l'intégration qui entrent en tension avec les différentes formes d'appartenance qui définissent leur vie sociale et qui contribuent à briser les frontières de la citoyenneté.

Les effets contrastés de cette « mondialisation par le bas » ont été soulignés aussi par une partie de l'historiographie du travail,

dans le cadre de la réflexion sur les liens, parfois paradoxaux, entre mobilité et coercition. Cette dernière s'opère en effet aussi bien pour impulser la mobilité des travailleurs que leur immobilisation. D'une part, on a affaire par exemple à des situations de mobilité forcée qui visent à mettre au travail des populations vulnérables (esclaves, vagabonds ou prisonniers embarqués dans les navires, engagés ayant souscrit des contrats frauduleux, soldats et marins, etc.) D'autre part, ce sont des situations d'immobilité, c'est-à-dire entravant tout mouvement, qui caractérisent les relations de travail d'une part non négligeable de la main-d'œuvre (domestiques, journaliers agricoles, serfs et esclaves, apprentis, salariés, etc.) (Stanziani, 2020). De façon plus générale, la possibilité de contrôler la liberté de mouvement par la coercition, d'empêcher la fuite par une reterritorialisation forcée ou négociée, de réguler la mobilité en affectant les travailleurs à des tâches spécifiques ou en contrôlant les prix d'achat des produits agricoles sur des marchés segmentés sont autant d'opérations qui ont accompagné l'essor et la consolidation du capitalisme, y compris dans les territoires coloniaux.

Dans ce contexte, la figure du fugitif ou du déserteur, que ce soit pour des raisons liées au statut juridique (la condition d'esclave ou de serf), au contrat de travail (le contrat d'*indenture* ou d'engagement) ou à l'exécution d'une peine (fuir les crimes de vagabondage ou d'endettement), constitue un défi à la fois pour l'ordre économique et pour la stabilité sociale. Depuis l'Ancien Régime, et jusqu'à l'essor du contrat de travail *moderne* à la fin du XIXe siècle, parce que le travail est souvent défini comme un « service » à disposition de l'employeur, le fait de quitter son poste est systématiquement criminalisé et fait l'objet de sanctions aussi bien de la part des autorités privées que publiques. Au Royaume-Uni, par exemple, la contrainte est assurée par le *Master and Servant Act* – qui associe les salariés à des domestiques prestataires de services – et par la « loi sur les pauvres », alors qu'en France, elle s'exerce par les outils de contrôle de la mobilité comme le livret ouvrier ou la poursuite du vagabondage. Si le capitalisme a toujours visé une force de travail censée être à la fois mobile et contrainte, ces travailleurs en fuite aux profils très divers remettent en cause un ordre fondé sur une distribution inégale des ressources économiques et des droits sociaux, en faisant aussi de la fuite un moyen de négociation, de transformation ou de réaménagement des relations de travail (Rediker, Chakraborty & von Rossum, 2019). Loin de constituer uniquement une forme de résistance, l'acte de désertion, de retrait

ou tout simplement d'absentéisme s'apparente aussi à une stratégie pour modifier les conditions de travail en termes de salaires, de compensations non monétaires, de traitements ou d'autres formes d'incitation, ou pour influencer directement sur la forme de travail (van Rossum, 2018). Aujourd'hui, le phénomène de la « grande démission » (le départ volontaire de nombreux travailleurs), qui touche notamment les pays occidentaux, semble réactualiser certains mécanismes de la fuite, au croisement des logiques du marché du travail, des politiques de régulation du travail et des attentes individuelles et familiales.

Le contrôle de la « fuite », dans une acception très large (de la migration à la rupture du contrat de travail), représente finalement un élément majeur qui, dans une perspective de longue durée, préside à l'institution du droit du travail et des multiples formes d'embrigadement qui le précèdent ou l'accompagnent (règlements d'usine, livret ouvrier, instruments d'identification, paternalisme, conventions collectives, etc.) La construction – à la fois juridique et matérielle – du contrat de travail peut ainsi être relue comme la recherche laborieuse par les salariés de garanties contre la rupture de la relation de travail. Le contrat de travail dans les territoires coloniaux, voué à l'origine à la rationalisation des relations de travail dans un contexte d'exception, est par exemple perçu par les travailleurs moins comme un dispositif reposant sur la juste répartition des droits et des devoirs que comme une en application de la contrainte inhérente au processus de marchandisation du travail. Ces formes de défection révèlent les ambiguïtés, les incertitudes et surtout les tensions qui existent autour de la mobilité, et qui ont façonné l'institution du régime salarial dans le monde occidental et au-delà. Elles nous renseignent sur les enjeux contradictoires de la fabrication de la dépendance dans les relations de travail. Elles révèlent également les manières dont les travailleurs et les travailleuses s'accommodent de l'autorité patronale et/ou étatique et négocient avec elle, tout en revendiquant des espaces d'autodétermination à la frontière des statuts, des normes et des pratiques de travail.

Bibliographie

Adey, P., D. Bissel, K. Hannam, P. Merriman & M. Sheller (eds) (2014) *The Routledge Handbook of Mobilities*, London-New York: Routledge.

- Bernardi, C. (2022) 'Taming the Mobility and Immobility Dilemma in Labour History: A Short Introduction', *Annals of the Fondazione Luigi Einaudi*, LVI:3–11.
- Boris, E. (1994) *Home to Work: Motherhood and the Politics of Industrial Homework in the United States*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Bureau, M.-C. & P. Dieuaide (2018) 'Institutional Change and Transformations in Labour and Employment Standards: An Analysis of "Grey Zones"', *Transfer: European Review of Labour and Research*, 24 (3):261–277.
- De Vito, C., J. Schiel & M. van Rossum (2019) 'From Bondage to Precariousness? New Perspectives on Labor and Social History', *Journal of Social History*, 54 (2):1–19.
- De Vito, C. & M. Sacchi Landriani (eds) (2020) 'Logistica delle migrazioni', *Scienza & Politica*, 11, numéro spécial.
- Dornel, L. (2023) *Indispensables et indésirables. Les travailleurs coloniaux de la Grande Guerre*, Mémoire inédit pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches en histoire contemporaine, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- Komlosy, A. (2021) 'Status versus contratto. Contemporaneità et entanglements nelle forme di lavoro' in C. Bernardi & F. Ricciardi (ed), *Le frontiere del contratto: status, mobilità e dipendenza (XIX-XX secolo)*, Palermo: New Digital Frontiers:3–26.
- Mezzadra, S. (2001) *Diritto di fuga. Migrazioni, cittadinanza, globalizzazione*, Verone: ombre corte.
- Moulier Boutang, Y. (1998) *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, Paris: Presses universitaires de France.
- Perdoncin, A. (2019) 'Travailleuses et travailleurs immigrés en France' in M.-C. Bureau et al. (ed), *Les Zones grises du travail et de l'emploi. Un dictionnaire sociologique*, Buenos Aires: Teseo:649–663, <https://www.teseopress.com/dictionnaire/chapter/229/>.
- Rediker, M., T. Chakraborty & M. von Rossum (eds) (2019) *A Global History of Runaways: Workers, Mobility, and Capitalism 1500-1850*, Berkeley: University of California Press.
- Rossum, M. van (2018), 'Desertion' in K. Hoffmester & M. van der Linden (eds), *Handbook of Global History of Work*, Berlin: De Gruyter:505–520.
- Sayad, A. (2014) *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris: Seuil.

- Stanziani, A. (2020) *Les Métamorphoses du travail contraint. Une histoire globale XVIe-XIXe siècle*, Paris: Presses universitaires de Sciences Po.
- Tazzioli, M. (2020) *The Making of Migration: The Biopolitics of Mobility at Europe's Borders*, London: Sage.
- Urry, J. (2000) *Sociology Beyond Society: Mobilities for the Twenty-First-Century*, London-New York: Routledge.
- van der Linden, M. (2008) *Workers of the World: Essays toward a Global Labor History*, Amsterdam: Brill.